

PROVINCE DE BRABANT
WALLON
Arrondissement de NIVELLES



Avis

Conformément à l'article L1133-1 à L1133-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre porte à la connaissance du public que le Conseil communal, en séance du 16 novembre 2021, a décidé d'établir le règlement suivant :

- Taxe communale annuelle sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés – exercice 2022

Cette délibération a été approuvée par l'autorité de tutelle en date du 23 décembre 2021.

Les dossiers peuvent être consultés à l'Administration communale d'Ittre, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre, au service des Finances pendant les heures d'ouverture des bureaux, de 9h à 12h.

Ittre, le 27 décembre 2021

Le Directeur général f.f.,

C. Kuc



Le Bourgmestre,

Ch. Fayt